

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/10/2011

Réception par le Prefet : 19/10/2011

Publication : 25/10/2011

Abolition le 21-10-2011
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2011-10-5-1

Séance du mardi 18 octobre 2011

AVIS SUR LES PROJETS ARRÊTÉS DE PLANS DE DÉPLACEMENTS URBAINS 2011-2021 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE COLMAR ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS DES ENVIRONS DE COLMAR

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- émet un avis favorable sur les projets arrêtés de Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération de Colmar et de Plan de Déplacements Urbains du Syndicat Intercommunal des Transports des Environs de COLMAR, déposés sur le Bureau de l'Assemblée, sous réserve de la prise en compte des remarques ci-annexées à la présente délibération.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH
Remy WITH

Adopté